



AR Prefecture

005-200034502-20220209-2022_011-DE
Reçu le 10/02/2022
Publié le 10/02/2022

« Nihil nisi a numine »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 4 février 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Rémy GONSOLIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, l'affectation des résultats au budget primitif 2022 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	1 438 919,88 €
Investissement	Dépense - 001 – Déficit reporté	328 996,84 €
Investissement	Recette - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	328 996,84 €
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		1 438 919,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **Autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Contre :	0

Transmis en Préfecture le :

10 FEV. 2022

Affiché ou publié le :

10 FEV. 2022

Ainsi fait et délibéré le 9 février 2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Laurent DAUMARK